

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 27 Mars 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept-mars

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame HAAS FALANGA Josiane, première Adjointe au Maire,

Date de la convocation :

14/03/2024

Présents

C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ
M. NOEL GAMET- H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. DELCOURT - F. CHEILAN
A. RATTIER J. CHUECOS - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL
P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

Objet de la délibération 13 -2024

Convention relative à la Crèche
« L'Eau Vive » et au Lieu d'Accueil
Parents-Enfants « La Cabanette »

G. MOURGUES à J. HAAS FALANGA
M. AUGIER à A. VASAI
S. AELVOET à C. ONTIVEROS
S. LEBELLE à S. LUCZAK
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
A. JOUBERT à H. JAUBERT

Manon NOEL GAMET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Sandra LUCZAK

Le versement d'une subvention annuelle d'équilibre permet à l'association de maintenir un fonds de roulement garanti, équivalent à 3/12 du montant total des charges. Pour l'année 2024, il est estimé à 130 000 € et pourra être ajusté annuellement suite au rapport du Commissaire aux Comptes.

Ainsi, pour l'année 2024, en déduisant la participation CAF estimée à 23 000 € et versée directement au gestionnaire, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention de 107 000 € par la commune au bénéfice de l'association Familles Rurales de Cabannes.

La subvention de la commune servira exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du projet et non au financement de tout contentieux ou dédommagements qui en découleraient.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2024 et prévoit l'octroi d'une subvention de 107 000 € par la commune au bénéfice de l'association Familles Rurales Cabannes.

La convention définit également les périodes de fermeture de la crèche pour l'année 2024 :

- Vacances de printemps du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024.
- Pont de l'Ascension le vendredi 10 mai 2024
- Pentecôte le Lundi 20 mai 2024.
- Vacances d'été : Vendredi 26 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus.
- Du vendredi 20 décembre 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le **03/04/2024**
ID : 013-211300181-20240327-D13204-DE

La convention demeurera annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°68-2023 en date du 20 décembre 2023 accordant une avance de subvention à l'association gestionnaire de la crèche d'un montant de 26 750 €,

Vu la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative à la gestion du multi-accueil « L'EAU VIVE » et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « LA CABANETTE » 2024, ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative à la gestion du multi-accueil « L'EAU VIVE » et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « LA CABANETTE » 2024, qui demeurera annexée à la présente délibération,

Article 2 : D'APPROUVER la subvention annuelle de 107 000 € pour l'année 2024.

Article 3 : DE PRECISER que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2024.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces y afférant.

VOTE

Pour : J. HAAS FALANGA - G. MOURGUES - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,
J. HAAS FALANGA



La secrétaire de séance,
M. NOEL GAMET